

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 3 juin 2008**

L'an deux mil huit, le trois juin à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 19 mai 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

**Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux** : Bernard HAMELIN, Raoul LAVÉRIE, Philippe GALY ;

**Représentant la commune de Faremoutiers** : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Bruno GIBERT, Marc GILLOOTS, Alain GRIES ;

**Représentant la commune de Guérard** : Denis HERTZ ;

**Représentant la commune de Pommeuse** : Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Yves PAINDAVOINE ;

Absents membres titulaires :

Jean Pierre CÉ qui a donné pouvoir à Denis HERTZ,  
Pierre DREYFUS qui a donné pouvoir à Gérard RIBINIK,  
Christine GILLOIRE,  
F. DUBUGET qui a donné pouvoir à Pierrette TURLAN

Présents membres suppléants :

Philippe CLAUSIER, Bruno DUMONT, Josette MARTIN, Claude VION, Gérard RIBINIK, Pierrette TURLAN ;

Absent excusé : Patrice GOT, Anne Marie THIEBAUT

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

**ORDRE du JOUR**

- Compte administratif et compte de gestion 2007 du budget principal et affectation du résultat
- Compte administratif et compte de gestion 2007 des budgets annexes et affectation des résultats
- Vote du taux pour la TPZ (taxe professionnelle de zone)
- Budget annexe assainissement :
  - o Durée des amortissements
  - o Contrôle de conformité dans le cadre des ventes
  - o Liste d'entreprises agréées
- Taux des ordures ménagères
- Convention séjours ados et tarifs 2008
- CAF : Contrat Enfance Jeunesse 2008/2011
- Contrat location serveur
- Contrat assistance INFO TP
- Avenant contrat Fromageot
- Avenant contrat EDRA pour Dammartin sur Tigeaux et modification des contrats sur la société ExECO

- Délégation au Président (art. L2122-22)
- Demande de subvention DDR
- Dénomination de la voie intercommunale
- CLAIR :
  - a) Action : « Etude pour l'amélioration de l'offre de transports collectifs sur le bassin de vie de Coulommiers »
  - b) Avenant n°1 à la convention pour le poste d'agent de développement local
- Désignation des délégués aux commissions
- Désignation d'un nouveau délégué au SMICTOM
- Informations et questions diverses

M. le Président soumet les comptes-rendus de la séance du Conseil Communautaire du 14 février et du 8 avril 2008, ils sont approuvés et signés.

## **1/ Compte administratif et compte de gestion 2007 du budget principal et affectation du résultat**

### **a) Compte administratif et compte de gestion 2007**

J. ALONSO présente le Compte Administratif 2007 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un excédent de fonctionnement de 290 647.73 €
- et un excédent d'investissement de 1 110 142.77 €
- se soldant par un résultat de clôture de 1 400 790.50 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2007 à l'unanimité.

### **b) Affectation du résultat 2007**

L'excédent de fonctionnement de clôture est de 290 647.73 € et l'excédent d'investissement de clôture est de 1 110 142.77 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, et conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de reporter le résultat au budget supplémentaire 2008 :

- au compte R 002 « report en fonctionnement 209 273.07 €
- au compte R 1068 en investissement 81 374.66 €

## **2/ Compte administratif et compte de gestion 2007 des budgets annexes et affectation des résultats**

### **2.A) Hôtel d'entreprises :**

#### **a) compte administratif et compte de gestion 2007**

J. ALONSO présente le Compte Administratif 2007 du budget annexe Hôtel d'Entreprises conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un déficit de fonctionnement de 60 452.02 €
- et un déficit d'investissement de 72 234.07 €
- se soldant par un résultat de clôture de – (moins) 132 686.09 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2007 du budget annexe Hôtel d'Entreprises.

#### **b) Hôtel d'entreprises : Affectation du résultat 2007**

Le déficit de fonctionnement de clôture est de 60 452.02 € et le déficit d'investissement de clôture est de 72 234.07 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, et conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de reporter le résultat au budget supplémentaire 2008 :

- au compte D 002 « Déficit antérieur reporté fonctionnement » 60 452.02 €

### **2.B) Assainissement :**

J. ALONSO présente le Compte Administratif 2007 du budget annexe Assainissement. Rappelle que le budget 2007 a été voté et exécuté uniquement sur l'investissement.

Informe le conseil que le Compte Administratif 2007 est conforme au Compte de Gestion du Receveur, présentant :

- un excédent d'investissement de 459 713.28 €
- se soldant par un résultat de clôture de 459 713.28 €

Informe le conseil que ces résultats seront reportés au budget supplémentaire ainsi que les restes à réaliser.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2007 du budget annexe Assainissement.

### **3/ Vote du taux pour la TPZ (taxe professionnelle de zone)**

Le Président, informe de l'opportunité de voter le taux pour la TPZ,

Informe le conseil du mode de calcul,

Dit que celui-ci a été validé par le pôle de fiscalité directe locale de la Trésorerie Générale,

Propose de voter le taux à 12.40 %

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **4/ Budget annexe assainissement :**

#### **a) Durée des amortissements**

Considérant qu'il convient de fixer les durées d'amortissement pour les biens liés à l'assainissement,

Le Président, propose de fixer comme suit les durées d'amortissement :

Pour les biens appartenant antérieurement aux communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux et transférés à la Communauté de Communes de la Brie des Moulins :

- stations d'épuration : 3 ans
- études générales : 5 ans
- réseaux d'assainissement : 30 ans

Ces durées ont pour point de départ l'année 2008.

Les amortissements seront ainsi les suivants :

<b>Commune</b>	<b>Nature du bien</b>	<b>Valeur nette comptable au 31/12/2007</b>	<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Montant des amortissements pour 2008</b>
Guérard	Station d'épuration	14 378,61 €	3 ans	4 792,87 €
	Etudes générales	67 530,81 €	5 ans	13 506,16 €
	Réseaux d'assainissement	467 147,65 €	30 ans	15 571,59 €
Dammartin sur Tigeaux	Station d'épuration	61 160,14 €	3 ans	20 386,71 €
	Etudes générales	31 495,12 €	5 ans	6 299,02 €
<b>TOTAL</b>				<b>60 556,35 €</b>

Pour les biens neufs construits par la Communauté de Communes à partir de la prise de la compétence assainissement :

- études générales : 5 ans,
- réseaux d'assainissement : 60 ans,
- stations d'épuration :
  - o génie civil : 30 ans,
  - o équipements : 15 ans.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, ces décisions.

**b) Contrôle de conformité dans le cadre des ventes**

Considérant que l'instauration d'un contrôle systématique des installations d'assainissement à l'occasion des cessions d'immeubles bâtis favorise la mise en œuvre des travaux de mise en conformité en domaine privatif,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de rendre obligatoire le contrôle de conformité de l'assainissement dans le cadre des ventes pour toutes les habitations relevant aussi bien de l'assainissement collectif que non collectif,
- précise que le contrôle est à la charge du vendeur, qu'il pourra être réalisé par l'entreprise de son choix et que l'attestation de conformité délivrée à l'issue de ce contrôle sera valable 6 mois.

**c) Liste d'entreprises agréées**

Le Président, informe qu'il convient d'imposer une liste d'entreprises agréées pour effectuer les travaux de raccordement en domaine public, avec la mise en place d'un cahier des charges ;

Dit que la liste devra être renouvelée tous les ans.

Propose la liste ci-dessous :

NOM	ADRESSE	TEL.
<b>BMTP</b>	13 chemin du Noyer 77515 SAINT AUGUSTIN	01.64.20.04.58
<b>LA LIMOUSINE</b>	15 avenue St Paulin 94214 LA VARENNE ST HILAIRE Cedex	01.48.83.36.57
<b>LYONNAISE DES EAUX</b>	97 rue du Général Leclerc 77170 BRIE COMTE ROBERT	01.60.62.15.37
<b>TERAF</b>	16 Avenue de Paris 77515 FAREMOUTIERS	01.64.20.08.09
<b>VERNEUIL TP</b>	16 Avenue de Paris 77515 FAREMOUTIERS	01.64.82.19.90
<b>PEPIN</b>	1 bis rue des Coudoux 77483 PROVINS cedex	06.78.57.62.10
<b>VETRA</b>	4 rue du Puyfourcat 77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE	01.60.74.92.99
<b>VEOLIA EAU</b>	61 rue Henri Farman 93290 TREMBLAY EN France	01.49.63.49.00
<b>CJL canalisations</b>	20 avenue de la Gare 77163 DAMMARTIN SUR TIGEAUX	01.64.04.38.81

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

**5/ Taux des ordures ménagères**

Vu la délibération du SMICTOM du 19/02/2008 précisant le taux correspondant à la zone de la communauté de communes de la Brie des Moulins,

§ zone 1 : 16.32 % (pour les 4 communes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, l'application de ce taux sur la communauté de communes.

## **6/ Convention séjours ados et tarifs 2008**

### **a) conventions séjours ados 2008**

Le Président, Informe que la commission Jeunesse s'est prononcée sur le choix des séjours pour cet été et propose :

Séjours	Organisme	Nbre de Jours	Dates	Coût/séjour	Places	Coût Total
Stage Motocross	Domaine de Thizy	8	du 09/08 au 16/08	<b>646</b>	3	1 938
Aventure Extrême	Aroeven de Dijon	11	du 09/08 au 19/08	<b>770</b>	4	3 080
Emotions Altitude	FOCEL	8	du 04/07 au 11/07	<b>610</b>	3	1 830
Emotions Altitude	FOCEL	8	du 23/08 au 30/08	<b>610</b>	2	1 220
Multi Sports	Aroeven de Lyon	14	Du 05/07 au 19/07	<b>820</b>	18	14 760
Corse	Aroeven de Dijon	18	du 11/07 au 28/07	<b>1170</b>	4	4 680
Cap Nord	Aroeven de Strasbourg	21	du 11/07 au 31/07	<b>1170</b>	2	2 340
Athènes-Crête...	Aroeven de Dijon	20	du 31/07 au 19/08	<b>1030</b>	1	1 030

Informe que 37 places sont proposées pour un coût total de 30 878 €, inscrit au budget primitif chapitre 11.

Demande au conseil l'autorisation de signer les conventions avec les différents organismes.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions

### **b) Grille de tarification des séjours ados 2008**

Le Président demande au conseil communautaire, de délibérer sur la tarification à appliquer sur l'ensemble des séjours extérieurs que la Communauté mettra en place,

revenus annuels / par 12	de 0 à 1067,14	de 1067,15	de 1449.15	de 1831.15	de 2213.15	de 2595.15	> à 2977.15	Hors communes
		à 1449.14	à 1831.14	à 2213.14	à 2595.15	à 2977.14		
séjours inf. à 14j	30 %	37 %	45 %	50 %	57 %	65 %	70 %	100 %
séjours sup. à 14j	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	100 %

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **c) Tarifs accueil de loisirs rentrée 2008/2009**

Le Président, propose sur avis de la commission enfance/jeunesse, de procéder à une augmentation de 3 %, sur les accueils de loisirs

- rappel que la 1ère tranche est inférieur au maximum de la CAF,
- demande de maintenir des tarifs espace collégiens
- demande l'autorisation de procéder à ces modifications à compter du 2 septembre 2008

<b>2008/2009</b>	1 enfant	2 enfants	3et plus
Inférieur à 1067,14 €	6.59 €	5.92 €	5.13 €
de 1067.14 €à 1449.14 €	7.97 €	7.16 €	6.20 €
de 1449.14 €à 1831.14 €	9.35 €	8.39 €	7.27 €
de 1831.14 €à 2213.14 €	10.73 €	9.64 €	8.35 €

de 2213.14 € à 2595.14 €	12.11 €	10.88 €	9.42 €
de 2595.14 € à 2977.14 €	13.49 €	12.11 €	10.50 €
Supérieur à 2977.14 €	14.87 €	13.36 €	11.57 €
Hors commune	27.33 €	27.33 €	27.33 €

#### Tarifs périscolaires

- accueil matin : 9.32 € hebdomadaire
- accueil soir : 11.62 € hebdomadaire

#### Tarifs espace collégiens

- communauté de communes 10 €/trimestre
- hors commune 30 €/trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, ces décisions.

### **7/ CAF : Contrat Enfance Jeunesse 2008/2011**

Le Président, informe que le contrat temps libre mis en place avec la CAF n'est plus renouvelable. Informe de la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse.

Demande l'autorisation de procéder à la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse.

### **8/ Contrat location serveur**

Le Président, informe de la nécessité de procéder au changement du serveur et de la mise en place d'une unité de sauvegarde,

Vu la proposition en location financière sur 12 trimestres, de la société 2TC Technologies (21 rue des terres fortes 77600 CHANTELOUP EN BRIE)

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 11,

Demande l'autorisation de procéder à la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **9/ Contrat assistance INFO TP**

Le Président, informe de la nécessité de procéder à un contrat d'assistance concernant le logiciel dédié au SIG.

Vu la proposition, de la société INFO TP (5 rue Montespan 91024 EVRY Cedex)

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 11,

Demande l'autorisation de procéder à la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **10/ Avenant contrat Fromageot**

Vu l'acte d'engagement et notamment son article 2.5, qui précise : «pour cette opération, le forfait définitif de rémunération sera fixé au stade de l'APD et fera l'objet d'un avenant» ;

Informe que le montant de l'avenant est identique au contrat,

Demande l'autorisation de procéder à la signature de l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **11/ Avenant contrat EDRA pour Dammartin sur Tigeaux et modification des contrats sur la société ExECO**

Le Président, informe que la société EDRA change de dénomination et devient la société EXECO (32 rue de la Brosse –le Charnoy à 77580 Guérard).

Rappelle que cette société détient les contrats d'entretiens des locaux des accueils de loisirs de Pommeuse et Dammartin sur Tigeaux ;

Demande l'autorisation de procéder à la signature des nouveaux contrats sous la dénomination EXECO ;

Dit que les bases du contrat d'entretien sur les accueils de Pommeuse ne sont pas modifiées,

Informe que suite au changement de locaux des accueils sur la commune de Dammartin sur Tigeaux, et de l'augmentation du temps de travail induit par cette modification, il convient de procéder à un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008,

Dit que les dépenses sont prévues au budget, chapitre 11.

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, ces décisions.

### **12/ Délégation au Président (art. L2122-22)**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président,

Vu l'article L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.,

Vu la délibération n°20/08 du 8 avril 2008,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration Communautaire, a donné au Président certaines des délégations prévues à l'article L2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T., pour la durée de son mandat, et notamment :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206000 €HT ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, cette décision.

### **13/ Demande de subvention DDR**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président,

Vu le tableau de financement concernant les travaux de réhabilitation de l'hôtel d'entreprises,

Après délibération, le Conseil Communautaire, autorise à l'unanimité, le Président à procéder à la demande de subvention au titre de la DDR.

### **14/ Dénomination de la voie intercommunale**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président,

Vu la délibération de la commune de Pommeuse en date du 11 avril 2008,

Considérant que la voie interne de l'usine Péchiney est devenue voirie communale et intercommunale

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Communautaire, décide de nommer cette voie : rue Etienne MONTGOLFIER

### **15/ CLAIR :**

#### **a) Action : « Etude pour l'amélioration de l'offre de transports collectifs sur le bassin de vie de Coulommiers »**

Le Président, rappelle l'objectif de l'action : étude pour l'amélioration de l'offre des transports collectifs sur le bassin de vie de Coulommiers ;

Après délibération, le conseil communautaire, à 12 voix pour et 4 contre,

Décide d'adhérer à l'action intitulé : « étude pour l'amélioration de l'offre des transports collectifs sur le bassin de vie de Coulommiers »,

Décide de valider la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **b) Avenant n°1 à la convention pour le poste d'agent de développement local**

Le Président, rappelle que la convention porte sur le poste d'agent de développement local dans le cadre du contrat CLAIR,

Le financement est réparti entre les trois communautés de communes, le SCOT et les communes de la Celle sur Morin et Mortcerf.

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2008 au chapitre 65, article 65738,

Demande l'autorisation de signer l'avenant.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **16/ Désignation des délégués aux commissions**

Sont désignés :

**COMMISSION APPELS D'OFFRES :**

Président : Michel COMMANAY

Titulaires : Annie PATERNOSTRE, Pierre DREYFUS, Raoul LAVERIE

Suppléants : Jacques ALONSO, Bruno GIBERT, Bernard HAMELIN

**COMMISSION ASSAINISSEMENT :**

Marc GILLOOTS, Jean Claude MERILLOU, Raoul LAVERIE, Bernard HAMELIN, Jean Pierre DARDANT, Thérèse COLIN, Jean Pierre CE, Sylvain MARTINAUD

Cette commission sera suivie par Michel COMMANAY

**COMMISSION DES FINANCES :**

Alain GRIES, Annie PATERNOSTRE, Pierre DREYFUS, Philippe CLAUSIER, Jacques ALONSO, Josette MARTIN, Jean Paul GRASSET, Anne Marie THIEBAULT

Cette commission sera suivie par Michel COMMANAY

**COMMISSION COMMUNICATION :**

Monique MARTIN, Josette MARTIN, Corinne RICCI, Joël DUCEILLIER, Annie PATERNOSTRE, Maurice SEPIERRE, Pierre FONTAINE, Patricia DE LA TULLAYE

Cette commission sera suivie par Michel COMMANAY

**COMMISSION BATIMENTS :**

Jean Claude MERILLOU, Jean Pierre DARDANT, Philippe GALY, Sylvain MARTINAUD, Claude VION, Yves PAINDAVOINE, Jean Claude BRUN, Michel LONGHI, David LAURELUT

Cette commission sera suivie par Raoul LAVERIE

**COMMISSION VOIRIE :**

Sylvain MARTINAUD, Philippe GALY, Claude VION, Alain GRIES, Joël DUCEILLIER, Jean Pierre DARDANT, Christophe de CLERCK, Yves PAINDAVOINE, Jean Luc DUDRAGNE

Cette commission sera suivie par Raoul LAVERIE

**COMMISSION JEUNESSES, SPORTS, CLSH et CULTURE :**

Monique MARTIN, Franck DUBUGET, Philippe CLAUSIER, Anne-Marie THIEBAULT, Pierrette TURLAN, Véronique COMSEL, Georges DEBUCHY, Guylaine GARCIA, Geneviève LANERIE, Fabrice GUYOT, Christine FEUILLET

Cette commission sera suivie par Jacques ALONSO

**COMMISSION RESTAURATION SCOLAIRE :**

Marie Claude POVIE, Josette MARTIN, Bruno GIBERT, Franck DUBUGET, Christine FEUILLET, Pierrette TURLAN, Corinne RICCI, Jean Pierre CE, Laurence COLLONOT

Cette commission sera suivie par Jacques ALONSO

**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Jean Claude MERILLOU, Marc GILLOOTS, Raoul LAVERIE, Denis HERTZ, Annie PATERNOSTRE, Christophe de CLERCK, David LAURELUT, Bernard HAMELIN

Cette commission sera suivie par Jacques ALONSO,

**COMMISSION POLICE MUNICIPALE :**

Bruno GIBERT, Monique MARTIN, Frédéric BOURDAIS, Muriel MAREIGNER, Joël DUCEILLIER, Franck DUBUGET, Maurice SEPIERRE

Cette commission sera suivie par Jacques ALONSO

**COMMISSION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPESES :**

**Président :** Pierre DREYFUS

**Délégués :** David LAURELUT, Bruno GIBERT, Philippe CLAUSIER

**CNAS :** Bruno GIBERT

**17/ Désignation d'un nouveau délégué au SMICTOM**

Le Président informe que suite à son élection au sein du SMICTOM, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et suppléant,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, les décisions suivantes : sont désignés comme délégué, afin de représenter la communauté de communes au S.M.I.C.T.O.M.

**Titulaires :**

M. COMMANAY, M. DUCELLIER, M. HAMELIN, Mme PATERNOSTRE, M. RIBINIK

**Suppléants :**

M. CLAUSIER, M. DARDANT, Mme MARTIN J., M. PAINDAVOINE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

**Le Président**  
**Michel COMMANAY**